

Journal de la collecte  
et du traitement  
des déchets ménagers

# Dossier

## Traitement des déchets : des décharges sauvages au tri sélectif



# Restaurateurs  
**Comment réduire vos déchets**

# À conserver  
**Le guide du tri**



**SITOM**  
des Vallées  
du Mont-Blanc



## Tant de chemin parcouru... et à parcourir

**D**es ordures entassées à même le sol. Des sacs, des déchets, une chaise défoncée... On dirait presque ils font partie du paysage. Pour un peu, on sentirait les odeurs nauséabondes. C'était à la fin des années soixante.

Il y a un peu moins de 50 ans. Il n'y a finalement pas si longtemps. Des conteneurs en bois, intégrés dans nos paysages alpins, bien alignés dans lesquels chacun trie dans une démarche citoyenne raisonnée et assumée. Nous sommes en 2015.

Ces deux photos que vous retrouvez en page 4 de notre magazine symbolisent un demi-siècle de changement, d'innovation et de prise de conscience d'un enjeu devenu capital, tant pour les Vallées du Mont-Blanc que pour notre planète. En regardant ces images et en lisant cet intéressant dossier, nous pouvons être fiers du

chemin parcouru, tous ensemble, pour prendre à bras le corps la problématique du traitement de nos déchets.

Se réjouir de cette évolution, tant technique que philosophique, ne signifie pas s'en satisfaire. Tous ces progrès, cette avancée indéniable, ces équipements et ces processus mis en place ne sont qu'une étape vers toujours plus, toujours mieux. Nous sommes conscients que la route est longue et qu'une vigilance accrue doit nous guider, du simple citoyen aux décideurs en passant par les socio-professionnels, pour poursuivre dans cette direction. Pour que, dans cinquante ans, en regardant la photo de ces conteneurs, les hommes et les femmes des Vallées du Mont-Blanc soient fiers des gestes que nous leur avons enseignés.

**PHILIPPE DREVON** / Président du SITOM  
contact@sitom.fr

## Sommaire



**04 Dossier**  
Traitement des déchets

**08 Thématique**  
Infos restaurateurs

**10 Bonnes astuces**

**11 Monactu.ado**  
Des poules au collège du Verney

**12 Consignes de tri**

L'Éco est une publication du SITOM des Vallées du Mont-Blanc 1159, rue de la Centrale - 74190 Passy  
Tél. 04 50 78 10 48 - Fax 04 50 78 09 11  
E-mail : contact@sitom.fr

Directeur de la publication : Philippe Drevon  
Responsable de la publication : Tanya Sinceretti  
Réalisation/Conception/Rédaction : Yves Perret Médias  
Conception graphique : Agence Zoom  
Crédits photos : SM3A, DR, Stéphanie, Magali, Alain, Christophe Pallot/Agence Zoom  
38 250 exemplaires  
Imprimé sur papier 100 % recyclé

## BRÈVES...

### Démarche d'éco-exemplarité auprès des collectivités

En 2012, une démarche d'éco-exemplarité a été lancée auprès des collectivités adhérentes au SITOM. Au total, 360 agents travaillant dans les bureaux et 230 élus des vingt communes ont été rencontrés, lors des Conseils Municipaux. Ils ont été informés et se sont engagés sur des actions de tri et de réduction des déchets. Réceptifs, ils ont, depuis, mis en place certains gestes, comme l'impression recto-verso ou la réutilisation des impressions ratées en brouillon. La démarche se poursuit actuellement auprès des services techniques.



**15 €**  
C'est le prix d'un composteur de 400 litres, et d'un seau.

Modalités de vente sur le site du SITOM à la rubrique « Comment obtenir un composteur ? ».  
[www.sitomvalleesmontblanc.fr](http://www.sitomvalleesmontblanc.fr)

## BRÈVES...

### Compostage collectif à Pré Montfort à Passy



Deux sites de compostage collectif viennent de voir le jour au pied des résidences du Pré Montfort, avenue de Marlioz à Passy, grâce au concours de nombreux partenaires : Haute-Savoie Habitat, mairie de Passy, EPDA (Etablissement Public Départemental Autonome), CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), PMS (Pôle Médico-Social), FJEP (Foyer des Jeunes et Education Populaire), école élémentaire de Marlioz et le SITOM. Florian et Hugo, deux jeunes habitants de ces résidences, formés

l'été dernier au compostage, sont devenus référents du projet. Accompagnés par le SITOM, ils observent le bon processus du compostage collectif et renseignent les autres habitants sur cette démarche qui vise à diminuer de 30% le poids des ordures ménagères.

Ils sont passés chez les locataires du 19 au 23 octobre afin de leur expliquer où se situent les sites de compostage et leur intérêt, avant une inauguration le 31 octobre (voir photo ci-dessus).

### François Larivière, nouvel animateur au sein du SITOM



Originaire du Nord, François Larivière, âgé de 29 ans, est animateur au sein du SITOM depuis le 1<sup>er</sup> octobre. Géographe de formation et diplômé d'un master environnement, il a travaillé dans un centre de tri en tant qu'agent qualité / environnement à Triselec-Lille. Après avoir été consultant en environnement dans le cadre d'une création d'entreprise, il est venu en Haute-Savoie, où il a œuvré comme ambassadeur du tri à Annemasse Agglo, en 2015. Au sein du SITOM, François Larivière est désormais animateur du compostage et du tri. En parallèle, il suit une formation pour devenir Maître composteur. Il est à votre service pour tous renseignements complémentaires sur le compostage.  
compostage@sitom.fr

## VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES | 3

### Doit-on rajouter des vers de terre dans le composteur ?

**Martine, de Passy**

Non. Les vers sont attirés par les déchets déposés dans le composteur, qui n'a pas de fond et se trouve en contact direct avec la terre. Il est donc aisé pour eux de remonter dans les déchets biodégradables.

### Pourquoi les consignes de tri sont-elles différentes d'une région à l'autre?

**Un vacancier de Normandie.**

Lors de la mise en place du tri sélectif, au niveau national dans les années 90, chaque commune a fait des choix concernant les achats de conteneurs à déchets. Il n'y avait alors pas de code couleur. Ils ont donc investi en conteneurs et en signalétique sans avoir de règle et il serait très coûteux de racheter l'ensemble du matériel.

Par ailleurs, la répartition des déchets dans les différents conteneurs diffère d'une région à l'autre. Selon les consignes choisies, le nombre de conteneurs en bord de route est différent. Le SITOM a choisi trois flux (recyclables, verre et ordures ménagères résiduelles) distingués par trois codes couleurs (jaune, vert et gris).

### Comment trier les ampoules ne fonctionnant plus ?

**Un habitant de Combloux**



S'il y a ce logo sur l'ampoule ou le culot, il faut mettre l'ampoule en déchèterie ou dans un collecteur en entrée de magasin. Attention à ne pas la briser car elle ne serait plus recyclable. S'il n'y a pas de logo, il faut mettre l'ampoule avec les ordures ménagères.

Envoyez-nous vos questions à [contact@sitom.fr](mailto:contact@sitom.fr) nous y répondrons dans le prochain numéro.



## TRAITEMENT DES DÉCHETS DES DÉCHARGES SAUVAGES AU TRI SÉLECTIF



Avant la création, en 1972, du Syndicat Intercommunal du Traitement des Ordures Ménagères de la moyenne vallée de l'Arve, les déchets se retrouvaient dans des décharges sauvages. A alors débuté une démarche de gestion, pour en arriver aujourd'hui à un tri sélectif, sept déchèteries et une usine d'incinération. Retour en images.

### Avant 1972 : l'ère des décharges sauvages

Au regard de la situation existante, on a parfois du mal à s'en rappeler. Mais avant 1970, chaque commune avait la responsabilité de la gestion de ses déchets ménagers et de ses encombrants. Le plus souvent, ils étaient stockés dans des décharges sauvages. On se débarrassait de ses déchets dans des dépôts clandestins, à l'écart des habitations. Avec forcément les nuisances inhérentes à ce type de comportement : des mauvaises odeurs, des feux, la pollution des sols, une image dégradée pour la commune, du danger pour les enfants et les animaux...



### 1974 : le broyeur de la décharge de la Frasse

A la fin 1972, le Syndicat Intercommunal du Traitement des Ordures Ménagères (SITOM) de la moyenne vallée de l'Arve, avec onze communes en son sein, est créé afin de commencer à gérer au mieux ces déchets et de mettre fin aux décharges sauvages.

En 1974, le SITOM se dote d'un broyeur pour diminuer le volume des déchets stockés à la décharge de la Frasse, sur le hameau de Chedde, à Passy. De 1974 à 1995, cette décharge va accueillir environ 320 000 tonnes de déchets.



### La décharge de la Frasse remise en état

La décharge de la Frasse a été remise en état fin 2015 en raison de la dégradation de la couverture argileuse et des infiltrations d'eau de pluie dans les déchets. Les travaux, d'un coût de 450 000 euros, ont consisté en un nouveau profilage du massif de déchets, avec pose d'une couverture étanche sur le sommet, et la mise en place de caniveaux en pied de talus pour évacuer les eaux pluviales de surface vers l'Arve.

Concernant cette décharge, on pose souvent la question de l'évacuation des déchets entreposés afin qu'ils soient incinérés. Ceci n'est pas possible car ces déchets résiduels ne sont pas un bon combustible pour l'usine. Ce procédé nécessiterait 15 ans, 10 000 camions et provoquerait des nuisances. Rendez-vous sur le site internet du SITOM pour voir les photos des travaux.

## 1990 : le choix d'un centre de traitement par incinération

En 1987, les élus lancent des études afin de disposer d'installations de gestion des déchets « ultra-performantes pour aborder l'ère de l'an 2000 ». Plusieurs critères se dégagent quant au choix: que cette nouvelle installation soit toujours au goût du jour 20 ans plus tard, qu'elle génère un minimum de nuisances, qu'elle soit capable d'évoluer avec la réglementation, que son coût soit acceptable, qu'elle permette de diminuer fortement le volume des déchets, qu'elle soit à même de s'adapter aux variations de population et qu'elle propose des valorisations durables dans le temps. Début 1990, le choix se porte sur un centre de traitement par incinération, avec une production d'énergie électrique. Les travaux de construction de l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) de Passy débutent en 1993. Deux ans plus tard, les premiers déchets sont incinérés.



## Témoignage

### « Cela a changé avec l'arrivée des emballages et des objets en plastique »

André Fivel, 84 ans, habitant de Passy

#### Comment gériez-vous les déchets dans les années 60 et avant ?

« Les boîtes de conserves étaient gardées pour faire des boîtes à clous. Elles étaient en fer blanc et si on voulait s'en débarrasser, on les mettait dans la terre : en une année, elles avaient disparu. A l'époque il n'y avait pas de plastique dedans. Pour la nourriture, c'étaient les produits du jardin. Si on devait se débarrasser de quelque chose, on jetait dans le premier creux de nant (ndlr:ruisseau) venu, puis ça disparaissait quand les eaux montaient. »

#### Puis par la suite ?

« Cela a vraiment changé avec l'arrivée des emballages et des objets en plastique. A cette époque, il y avait des trous pour les déchets. Un élu avait dit qu'un des trous mettrait 100 ans à se remplir. En deux ans, il était déjà plein. Après il y a eu le tas, où on pouvait amener les déchets, poussés par un bulldozer. »

#### Et maintenant ?

« On jette beaucoup plus. Tout est en portion individuelle. Avant, les aliments étaient vendus en vrac, mais je crois que certains magasins y reviennent maintenant. »



©Christophe Pallot/Agence Zoom

## L'incinération en chiffres

**12 000** foyers éclairés.

L'énergie des déchets est utilisée pour fabriquer de l'électricité, distribuée par ErDF. Elle équivaut à la consommation de 12 000 foyers pour l'éclairage.

**1 300** tonnes de métaux ferreux et non-ferreux.

Les métaux ferreux et non-ferreux sont recyclés en fonderies, pour un total de 1300 tonnes par an.

**12 000** tonnes de mâchefers.

Les mâchefers (les cendres d'incinération) sont recyclés en technique routière, à hauteur de 12 000 tonnes par an.

**2 200** tonnes de déchets ultimes.

L'incinération réduit les 56 000 tonnes de déchets incinérés à 2 200 tonnes de déchets ultimes stockés en décharge pour déchets spéciaux.

## 1992 : la première déchèterie

Il est également décidé en 1990 de construire un réseau de sept déchèteries sur le territoire, pour les déchets encombrants et dangereux.

En 1992, la première déchèterie, à Sallanches, ouvre (voir photo ci-contre). Suivent celles de Passy et Saint-Gervais en 1995, Les Houches en 1997, puis Notre-Dame de Bellecombe, Chamonix et Megève.

En 2014, 37 000 tonnes de déchets ont été collectées dans ces déchèteries dont 20 000 ont été recyclées.



©Christophe Pallot/Agence Zoom

## A partir de 2000 : l'usine d'incinération a su évoluer

L'usine d'incinération a su évoluer pour s'adapter aux évolutions réglementaires et appliquer les meilleures technologies disponibles. Par exemple, en 2000, le traitement des dioxines avec injection de charbon actif a été instauré. Depuis 2005, des analyseurs permettent de suivre les émissions de polluants en continu et un portique de détection de la radioactivité a été installé en entrée de site. En 2008, le recyclage des eaux industrielles a été mis en place.

D'autres projets d'évolution sont en cours, comme le changement, début 2017, du groupe turbo-alternateur pour améliorer le rendement énergétique de l'usine, et permettre le raccordement à terme à un réseau de chauffage urbain à créer.

## 2001 : la collecte sélective des recyclables

En 2001 est mise en place la collecte sélective des Recyclables sur les 20 communes du SITOM des Vallées du Mont-Blanc. En 2008, ont commencé les actions pour réduire la production de déchets ménagers et augmenter leur recyclage.

Ainsi, en 2014, sur une production de 60 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés, 27 000 ont été recyclées, dont 2700 tonnes traitées par le centre de tri (voir photo ci contre).

Pour que le SITOM tienne les objectifs de la loi sur la transition énergétique, il faudra réduire la quantité annuelle de déchets de 10 000 tonnes pour 2020 et recycler 32 500 tonnes par an à compter de 2025. Chaque geste compte pour relever ces défis importants.



# RESTAURATION

## COMMENT RÉDUIRE SES DÉCHETS ET BIEN LES TRIER



### ENTREPRISES : L'IMPORTANCE D'UN DIAGNOSTIC

Pour vous accompagner dans vos actions de prévention et de valorisation des déchets, la CCI Haute-Savoie est au service des entreprises. Grâce à la visite « énergie » et au pré-diagnostic « environnement », vous pouvez bénéficier d'un état des lieux complet sur vos pratiques et vos installations et identifier les actions à engager pour améliorer la situation en la matière.

**Contact :** Jasmin Lochard

**Mail :** [jlochard@haute-savoie.cci.fr](mailto:jlochard@haute-savoie.cci.fr), **Tél.** 04 50 33 71 20.

**Pour en savoir plus :**

<http://www.haute-savoie.cci.fr/developpement-de-votre-entreprise/agir-durablement-environnement/gerer-environnement-au-quotidien>

**Autres sources d'informations :**

<http://www.rhone-alpes.ademe.fr/domaines-d'intervention/dechets/action-regionale>

Prévenir et valoriser les déchets s'avère une stratégie rentable, qui permet de réduire les coûts et protège l'environnement.

La prévention des déchets permet de concilier bénéfices économiques et protection de l'environnement. Mais cette démarche peut néanmoins s'avérer difficile à mettre en place pour certains, qui doivent alors réfléchir à la valorisation de leurs déchets. Car comme le dit l'article L. 541.2 du code de l'environnement, toute entreprise est responsable des déchets générés par son activité, de leur production jusqu'à la phase finale de valorisation ou d'élimination. Les sanctions peuvent aller jusqu'à 75 000 euros d'amende et deux ans de prison si vous mélangez des déchets dangereux avec d'autres déchets, si vous abandonnez ou enfouissez les déchets n'importe où, si vous videz des produits dangereux liquides à l'égout, si vous brûlez des déchets ou si vous ne triez pas les déchets valorisables (cartons, papiers, plastiques). D'où l'intérêt d'une réelle stratégie en la matière.

### 1. Réduire les déchets

Dans la restauration, les leviers existent pour réduire la production de biodéchets (déchets alimentaires et huiles alimentaires).

On peut choisir des matières et des produits avec des dates de péremption plus longues, optimiser les conditions de stockage afin de réduire les produits périmés, gérer ses réserves en essayant de prévoir le nombre de repas et réduire le gaspillage alimentaire (repas en fonction de l'âge des convives, adapter les portions, pratique du « doggy bag »...).

On peut encore réduire ses déchets à la source en remplaçant les sets et les nappes en papier jetable par des sets et des nappes réutilisables. Ou encore en écrivant ses menus sur des ardoises.

### 2. Valoriser ses déchets

Valoriser ses déchets revient avant tout à bien respecter les consignes de tri.

#### Déchets d'emballage :

Les cartons et les cagettes en bois vont à la déchèterie.

#### Verre :

Les pots en verre (confiture, moutarde, bolognaise, cornichons, yaourts...), les bocaux et les bouteilles en verre (vin, bière, jus de fruit, vinaigre, huile...), entiers ou cassés, vidés et non lavés, vont dans le conteneur à verre.

La vaisselle (verre, assiette, tasse, pichet, ramequin...), les plats en verre, les objets en céramique, en faïence et en verre.

La décoration en verre (vase, bougeoir...) les ampoules à filament, entiers ou cassés,

vidés et non lavés, vont dans les ordures ménagères, dans un contenant rigide.

Les écrans d'appareils électriques (ordinateur, télé...), les vitrages (fenêtre, cadre photo, luminaire...), les miroirs, les plaques en vitrocéramique, les carreaux en verre, les plexiglas, les ampoules à économie d'énergie avec le logo, sont à amener à la déchèterie ou chez le distributeur.

#### Biodéchets :

Instaurer une collecte sélective et rechercher un prestataire de compostage ou de méthanisation. Ainsi, pour la collecte des huiles alimentaires usagées, vous pouvez contacter l'entreprise Trivallées (tél. 04 79 37 97 96, contacts : MM. Mestrallet ou Chervaz) pour un ramassage gratuit, sous réserve de certaines conditions (voir sur le site du SITOM).



## Questions à...

### Romain Desgranges

Propriétaire de La Ferme de Cupelin à Saint-Gervais

« Une bonne organisation et cela va tout seul »



#### Etes-vous dans une démarche de prévention des déchets ?

« On essaie de travailler à zéro perte. S'il me reste trois morceaux de viande de mon plat du jour, je vais les utiliser le lendemain en rillettes ou en amuse-bouche. Avec un gigot d'agneau, on prend les os pour faire du jus,

avec les arêtes et les têtes de poisson, un fumet de poisson, avec le pain resté dans la corbeille une chapelure. Tout est transformé au maximum. »

#### Est-il essentiel de trier vos déchets selon vous ?

« On trie à 100%. J'ai 30 ans, mon épouse 28, le reste de l'équipe a moins de 30 ans, on est sensibilisé au tri sélectif. On a mis en place le tri des cartons et des plastiques, les épluchures de légumes vont au compost, qui donnera un bon terreau pour notre jardin... On ne jette rien. On a aussi un bidon pour récupérer les huiles de cuisine. Et une fois par semaine, on va à la déchèterie. »

#### Cela ne paraît pas si compliqué, en fait ?

« Il suffit d'une bonne organisation en amont. Nous avons aussi un hôtel où nous arrivons à trier 75 à 80% des déchets. »

#### Avez-vous un bon plan à donner ?

« Juste de prendre un peu de temps au début pour trouver le processus d'organisation et après, cela va tout seul. »

## Sécurité

### Que faire d'une bouteille de gaz ?

Les bouteilles de gaz sont en tôle d'acier entièrement recyclable. Mais sauf exception, elles ne sont pas prises dans les déchèteries. Les bouteilles de gaz (de 13, 6 ou 3,5 kg) sont toujours la propriété de la marque concernée et sont consignées. Vous pouvez donc les rapporter à votre distributeur, même sans le document de consignation. Ces bouteilles sont dangereuses à cause des matières ou résidus susceptibles d'exploser : le butane ou le propane sont extraits de pétrole brut ou de gaz naturel. Lorsque vous rapportez votre bouteille, remettez-lui son chapeau si vous l'avez et transportez-la debout.



## Santé

### L'art de mettre en boîte ses déchets d'activités de soins à risques infectieux

Les DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux) font l'objet d'une réglementation précise en raison d'un risque de contamination pour l'homme et l'environnement. Ils doivent être jetés dans des collecteurs spécifiques : des « boîtes jaunes ». Où trouver ces boîtes ? En pharmacie. Lors de la délivrance de la prescription de matériel de soins piquant, tranchant ou coupant, le pharmacien remet gratuitement une boîte au patient. Comment les utiliser ? Seul le matériel piquant, coupant ou perforant (lancettes, aiguilles à stylo, seringues usagées, cathéters pré-montés avec aiguilles...) doit être déposé dans ces boîtes. Le collecteur ne doit pas être rempli au-delà du trait supérieur et son délai d'utilisation ne doit pas dépasser trois mois.



Une fois fermée définitivement, il faut apporter la boîte dans l'un des points géolocalisés sur le site <http://nous-collectons.dastri.fr/>. À savoir : l'utilisation de tout autre récipient est passible d'amende et d'emprisonnement, notamment en cas d'accident pour des agents de tri et de collecte des déchets. Les déchets « mous » (bandelettes sanguines ou urinaires, tubulures exemptes de piquants, cotons, compresses...) sont à jeter avec les ordures ménagères.

## Nouveauté

### Une seconde vie pour les outils d'écriture usagés

Dans la continuité de la démarche d'éco-exemplarité menée auprès des collectivités depuis 2012, le SITOM met en place une collecte d'outils d'écriture dans les mairies, les communautés de communes, les établissements scolaires, ainsi que dans les entreprises volontaires. Désormais, vous pouvez déposer vos stylos bille, feutres, surligneurs, marqueurs, porte-mines, correcteurs (souris, bouteilles et stylos), stylos plumes et cartouches dans le carton de collecte mis à disposition par le SITOM, à l'accueil de votre mairie. Tous ces outils d'écriture seront envoyés à Terracycle. Ils retrouveront une seconde vie en arrosoir, en pot à crayons ou encore en corbeille en plastique. Pour chaque outil collecté, des dons seront reversés à une association du territoire, à raison de 2 centimes par outil. Le choix de l'association bénéficiaire sera fait par les élus du SITOM.

Pour plus de renseignements :  
tél. 04 50 78 10 48  
mail : [animation@sitom.fr](mailto:animation@sitom.fr)



## Solidarité

### Offrez vos anciennes lunettes aux personnes précaires

La récupération de lunettes permet de prendre en charge les problèmes de vision des personnes en grande précarité, en marge du système de santé et qui n'ont pas les moyens de corriger leur vue. Le plus souvent, elles achètent une paire de lunettes loupes sans passer par un professionnel. Pour l'heure, les solutions et les actions sont très locales. Les collecteurs sont les opticiens et certaines pharmacies du territoire. Observez les bornes mises à votre disposition, même si vous n'êtes pas client du magasin en question. À noter que les lunettes déposées doivent être en bon état.



## Des poules au collège du Verney

Une initiative originale a vu le jour au collège du Verney à Sallanches.

Le collège du Verney à Sallanches a décidé de dire stop au gaspillage alimentaire ! Il a donc lancé deux projets afin de sensibiliser les élèves et le personnel sur la gestion des déchets. Des poules ont ainsi été installées dans l'enceinte du collège, à l'initiative de Mmes Beligand et Lion, respectivement principale et gestionnaire du collège. À noter aussi la participation de Mme Epale, éducatrice des ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) et de ses élèves, qui nourrissent les poules et entretiennent le poulailler. Ce poulailler est d'autant plus utile que les poules mangent ce qui ne va pas dans les composteurs. Un appel aux dons est lancé afin de récupérer de la paille et des graines, nécessaires pour la pérennité de ce poulailler.

### Création d'un site de compostage

Parallèlement, un site de compostage a été créé, à la sortie du restaurant scolaire. Le Conseil départemental a fourni les composteurs et aidé à leur installation. En cuisine, on trie les déchets lors de la préparation des repas. Les élèves volontaires récupèrent ensuite les seaux de déchets et les déposent sur le site de compostage. Ils ajoutent une couche de **matières sèches**, indispensables pour que naisse le **compost**. Une cinquantaine d'élèves ont été sensibilisés sur le tri et en parlent à leurs copains.

Fais comme eux, aie le bon geste...



©DR



## Vu sur le web

Une animation sur l'évolution de notre façon de vivre. Nous produisons plus de déchets qu'autrefois mais chacun peut agir pour en limiter l'impact sur l'environnement :

<http://www.ecoemballages.fr/juniors/consommer-et-recycler>

Amuse-toi à compter le nombre d'emballages que tu tries et découvre les économies réalisées :  
<http://www.ecoemballages.fr/juniors/trier-cest-bon-pour-la-planete/leco-calcullette>



©DR

## Lexique

**Pérennité** : caractère de ce qui dure toujours, ou du moins très longtemps.

**Matières sèches** : des feuilles mortes, des copeaux de bois, du broyat de bois, riches en carbone, indispensables pour tamponner les excès d'azote et d'humidité des déchets de cuisine.

**Compost** : c'est le produit fini du compostage. Un engrais naturel riche pour le sol et les plantations.

## Es-tu incollable ?

1. Peut-on jeter dans les composteurs les produits laitiers, comme du yaourt ?
2. Est-ce qu'en se dégradant, les déchets peuvent atteindre la température de 70°C ?
3. Peut-on jeter son chewing-gum dans un composteur ?

1. Non, car cela sent trop mauvais.
2. Oui, grâce à des bactéries qui dégradent la matière.
3. Non, car il met cinq ans pour se dégrader.



# VOICI UN RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI DANS LES VALLÉES DU MONT-BLANC

UN « PENSE-BÊTE » À GARDER PRÉCIEUSEMENT.

## RECYCLABLES

Pour le plastique  
uniquement  
bouteilles et flacons

Aérosols, barquettes,  
boîtes métalliques, canettes.



Tous les  
papiers

Cartonnettes

Briques  
alimentaires



**Bien vidés,  
En VRAC**



## VERRE

Bouteilles, bocaux et pots



Sans bouchons, ni couvercles  
**En VRAC**



## ORDURES MENAGERES



**En SAC fermés**

LES AUTRES DÉCHETS SONT À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE OU CHEZ LES DISTRIBUTEURS

(CARTONS, ELECTRO-MENAGER, BOUTEILLES DE GAZ, PILES...)

→ Pour plus d'informations :

[www.sitomvalleesmontblanc.fr](http://www.sitomvalleesmontblanc.fr)

info tri : 04 50 78 10 48

[contact@sitom.fr](mailto:contact@sitom.fr)



Tous les papiers  
ont droit à plusieurs vies.



**SITOM**  
des Vallées  
du Mont-Blanc